

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

OCTOBRE 2014

ENSEIGNEMENT



## POUR UN SERVICE MAXIMUM

70<sup>e</sup> année - n°9 - octobre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROIX || P-402047 || retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P. 4



**ÉDITO**  
Aux vents mauvais...  
P. 3



**CRISE**  
Bancocratie  
P. 6



**ENSEIGNEMENT**  
À quelle sauce  
veulent-ils  
nous manger ? P. 9

## Primes syndicales

### Rappel – Demande de duplicatas

Depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus donner de duplicatas (même si vous avez égaré le formulaire, ne l'avez jamais reçu ou s'il comporte des erreurs structurelles). Si vous vous trouvez dans une telle situation et que vous avez droit à une prime syndicale, deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous contactez par mail ou par téléphone votre régionale, votre délégué, votre secteur ou vous vous rendez directement sur place pour informer la CGSP de votre problème ;
- soit vous envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse [sec.asbl-vzw@cgspacod.be](mailto:sec.asbl-vzw@cgspacod.be)). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2013 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer corrigé, complété et signé. Dès réception de celui-ci, nous entamerons les démarches administratives auprès du Secrétariat de la Commission des primes syndicales afin que le paiement soit effectué.

## DANS NOS RÉGIONALES

### Charleroi

#### Assemblée générale annuelle

Le Comité régional intersectoriel des Pensionnés et Pré-pensionnés a le plaisir de vous inviter le **14 octobre** à la CGSP, 42 rue de Montigny, à son Assemblée générale.

Un repas sera servi pour les participants qui le désirent (18 €/personne).

10h : Accueil des participants.

10h30 à 12h : Assemblée générale.

12h15 : Apéritif – Tartiflette accompagnée d'une boisson et d'un dessert.

Réservation obligatoire pour le 7 octobre : Lily au 071/797 111.

Versement sur le compte de la CGSP : BE86 8772 0285 0150 avec mention « repas ».

Bienvenue à toutes et à tous.

On peut participer à l'Assemblée générale sans participer au repas et vice versa.

### Hainaut occidental

#### Jeux tournaisiens

L'Amicale des Pensionnés de la CGSP organise, en ses locaux, le **18 octobre** de 15h à 18h une après-midi « Jeux tournaisiens » (jeu de boules de salon, jeu de fer au moulin, jeu de 421 géant, jeu de grenouille).

Mise : 5 € pour les 4 jeux (une boisson gratuite incluse)  
Possibilité de faire plusieurs tours.

Rebattages entre les *ex aequo* à partir de 17h.  
Prix aux 3 premiers du classement général.

Invitation cordiale à tous.

Inscription souhaitée au secrétariat : 069/22 61 51.



## Aux vents mauvais...

*Ce n'est pas suédois et ce n'est pas un kamikaze : de quoi le gouvernement est-il le nom ?*

À défaut de savoir précisément à quelle sauce, le prochain gouvernement fédéral va manger les travailleurs et leurs organisations, on peut s'interroger sur son nom.

La première appellation reprise dans la presse a été « *la suédoise* », allusion, semble-t-il, aux couleurs des partis qui composent la coalition : le bleu libéral et le jaune nationaliste mais quid alors du CD&V ? On a beau chercher, l'orange n'apparaît pas. Est-ce à dire que le CD&V serait le maillon faible ? Au vu de la désignation de la commissaire européenne, il semble bien que non. La référence à la Suède est difficile à justifier, encore moins après les dernières élections suédoises qui ramènent au pouvoir la sociale-démocratie après 4 ans d'opposition.

La seconde appellation reprise est la coalition kamikaze. Ici, il n'y a plus aucune référence chromatique. C'est donc son côté périlleux qui est mis en avant. Les kamikazes sont ces soldats japonais qui se sacrifiaient en faisant exploser leur avion sur les navires ennemis. Ce nom japonais a pour origine *kami*, dieu et *kaze*, le vent. C'est le vent divin ! Selon la légende, c'est un typhon qui a arrêté la progression des troupes mongoles au Moyen Âge. Les kamikazes, pilotes japonais, étaient vus comme des héros dans leur pays et des terroristes par leurs ennemis. Le sens du mot a légèrement évolué pour signifier téméraire, voire suicidaire. Pour nous, c'est clairement *un vent mauvais* qui précède la tornade sociale !

Cette coalition est-elle suicidaire ? Ceux qui le pensent commettent une erreur ; ils confondent les éléments et l'ensemble. On voit bien que le MR, seul parti francophone, pourrait perdre toute crédibilité dans la défense de la cause francophone. C'est déjà mal parti : le mandat de commissaire européen est attribué alternativement à un francophone puis à un néerlandophone. Ici déjà, le MR a lâché et c'est donc à nouveau le tour des néerlandophones...

On voit mal, par contre, le risque que prendrait la N-VA. Au lendemain d'une réforme de l'État qui attribue une part encore plus importante aux régions/communautés, ils sont, pour la première fois, à la présidence de la région flamande. Ils sont certains de pouvoir satisfaire leur électorat de droite au fédéral en menant une politique clairement à droite.

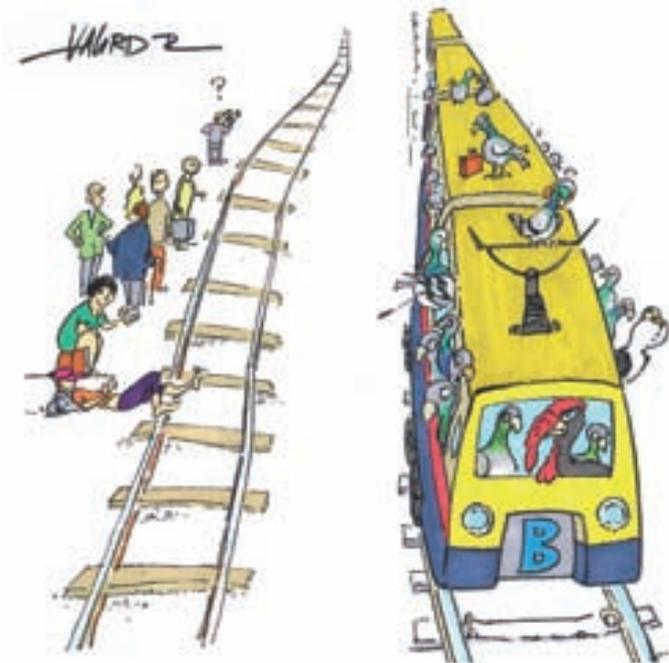
Décidément cela ne va pas ! Reste alors, pour nommer ce gouvernement, à définir la politique qu'il entend mener. Et là, pas beaucoup de doutes : toutes les informations partielles qui filtrent laissent entrevoir que c'est une politique conservatrice au niveau sociétal et de droite au niveau économique qui verra le jour. L'urgence va être pour les progressistes et pour la gauche de réclamer la séparation de l'églie..., pardon, du patronat et de l'État...

C'est en effet bien mieux de l'appeler le gouvernement de droite ou le gouvernement des patrons.

C'est pourquoi, après l'avoir correctement nommé, il ne nous reste plus qu'une chose à faire, le combattre et abattre sa politique.

## Pour un service **maximum**

Annoncée comme une mesure phare par la coalition kamikaze, le service minimum à la SNCB et dans les prisons est encore une fois remis au-devant de la scène médiatique. À plusieurs reprises, nous avons déjà pris position contre l'instauration d'un service minimum dans les transports. Loin de disparaître des esprits, les volontés de limiter le droit de grève semblent s'étendre à d'autres secteurs.



### Revendication vieille comme le monde

Une coalition qui doit séduire ne saurait trouver meilleur cheval de bataille. Le service minimum dans les transports aurait, semble-t-il, beaucoup de popularité auprès de la population. Il faut dire que les médias usent et abusent de cette notion et opposent sans cesse les revendications des travailleurs à celles des usagers.

Dans les prisons, l'argument en sa faveur repose sur les droits fondamentaux des détenus, notamment les visites, les douches, les promenades. Autant de droits qui ne sont plus assurés lors des grèves des agents pénitentiaires ; la police, faute de formation nécessaire, n'effectuant que le strict minimum.

### Danger

Le service minimum dans les transports représente un danger pour les usagers. Les risques de bousculades sont déjà bien

réels en temps normal, que seront-ils avec moitié moins de véhicules couplés à l'agacement (compréhensible) des usagers ? Agacement accentué par les tentatives infructueuses de monter dans les quelques voitures qui roulent à l'heure de pointe.

Dans les prisons, où les agents sont déjà en sous-effectifs, il est impossible de travailler

en service réduit au risque de mettre la sécurité de chacun en danger. Dès lors, le service minimum reviendrait à supprimer le droit de grève aux travailleurs, on est loin de la notion de service minimum.

### Service maximum

L'année passée, plus de 22 milliards ont été retirés des services publics pour combler le déficit de l'État. Un secteur aussi primordial que les transports ne devrait-il pas être une priorité dans les budgets de l'État ? Les travailleurs des transports publics ne font pas grève parce qu'ils ne veulent pas travailler, ils font grève car, au vu des diminutions budgétaires, il leur devient impossible de rendre un service correct et de garantir la sécurité. Ce sont ces réductions budgétaires qui transforment le service rendu en un service... minimum.

Dans les prisons, le constat est le même. Détenus et prisonniers subissent un

sous-financement structurel. Les effectifs sont insuffisants pour garantir des conditions de travail acceptables et, pour les détenus, des conditions de détention décentes. L'état déplorable d'établissements comme Forest porte atteinte à la dignité des détenus. Aussi, est-ce incompréhensible que ce soient les agents pénitentiaires que l'on priverait de leur droit de grève car ils revendiquent plus d'effectifs et des locaux salubres... Si l'on doit *mesurer le degré d'humanité d'une société à son système carcéral*<sup>1</sup>, il est clair que la Belgique fait pâle figure en la matière et attaquer le droit de grève n'y changera rien, bien au contraire.

### Grève symbolique ?

La logique qui oppose le droit des usagers à pouvoir se rendre au travail ou celui des détenus à recevoir des visites au droit de grève est une vision dangereuse du droit qui participe à l'individualisation de la société. Une grève qui ne fait pas de vagues, qui ne crée pas d'embarras, ce n'est pas une grève ! Les syndicats en ont conscience : faire grève n'est jamais une décision prise à la légère. Mais, face à un patronat ou une autorité de moins en moins enclins à négocier, la grève reste aujourd'hui l'ultime moyen de pression dont disposent les syndicats pour faire entendre la voix des travailleurs. C'est grâce à elle que nous avons conquis les droits dont nous jouissons aujourd'hui, y compris celui d'avoir accès à des services publics de qualité.

Dès lors, apporter une réponse simpliste, démagogique et irréalisable à la colère des usagers ne témoigne-t-il pas à tout le moins d'un service minimum de cette future coalition de droite ?

**Michel Jacobs, Secrétaire fédéral du secteur AMiO**

***Quel est le cadre actuel en cas de grève dans les prisons ?***

Il existe un protocole de dialogue social qui impose aux organisations syndicales de déposer un préavis à J-10 et de privilégier la concertation via des réunions de conciliation avec l'autorité afin d'éviter la grève. Certes, le protocole n'a pas tout résolu mais les organisations syndicales jouent le jeu et respectent la procédure. On ne peut pas en dire autant de l'autorité qui pose des rustines sur des problèmes structurels comme la surpopulation ou le manque d'effectifs. Cependant, le protocole a le mérite d'obliger l'autorité à venir dialoguer.

***Comment serait organisé ce service minimum ?***

Aujourd'hui, personne n'a de réponse à cette question. Le problème majeur est que pour maintenir la prison en activité, il faut un nombre précis d'agents qu'on ne peut réduire. Aujourd'hui, le cadre est déjà en sous-effectif. Aussi, la mise en place de service réduit pendant la grève est techniquement impossible. Quand on réfléchit bien, le service minimum des prisons reviendrait à supprimer le droit de grève aux équipes maintenues en poste.

***Le respect des droits fondamentaux des détenus est-il une raison suffisante pour limiter le droit de grève des agents ?***

Beaucoup d'établissements sont dans un tel état que les droits fondamentaux des détenus n'y sont déjà pas respectés. Il faut voir des prisons comme Forest ou Saint-Gilles pour se rendre compte des conditions de détention. Les agents font grève parce que leurs conditions de travail sont inacceptables et cela est intimement lié aux conditions de détentions des détenus. Opposer le droit de grève aux droits des détenus est absurde. Quand il y a 5 détenus dans une cellule de 3, la grève est aussi une lutte pour les droits des détenus. C'est un cercle vicieux : si les conditions de travail des gardiens se dégradent, ce sont par extension les conditions de détention des détenus qui en pâtissent avec le risque de voir les incidents violents augmenter.



**Michel Abdissi et Serge Piteljon, Président et Secrétaire général du secteur Cheminots**

***À votre avis, quel est le but recherché en tentant de mettre sur pied un service minimum à la SNCB ?***

Tout d'abord, la complexité que représente une société de Chemin de fer rend impossible la mise en pratique du moindre service minimum. On voit mal comment un nombre réduit de personnel et de machines pourrait permettre d'assurer un service efficace pour les usagers. Cela créera au contraire de nouveaux problèmes de sécurité et des désagréments importants. Il suffit de voir en France l'impact de ce type de mesure lors de la grève en juin dernier : tension entre les usagers prioritaires et les autres, trains surchargés, risques pour la sécurité, etc.

***Pourquoi en faire une priorité dès lors ?***

Lorsqu'on se penche sur la concrétisation de cette idée, il apparaît clairement que cette mesure ne vise pas à aider les navetteurs, contrairement à ce qui est rabâché sans cesse par les partisans du service minimum. L'objectif principal est plutôt de rendre plus difficile encore l'utilisation du droit de grève par les travailleurs, particulièrement face aux défis existants à la SNCB et aux mauvaises réponses qui y sont apportées.

***C'est l'arbre qui cache la forêt ?***

Oui, il est devenu évident que depuis plus de 30 ans, au travers de ses nombreuses restructurations, la SNCB est confrontée à beaucoup de problèmes récurrents comme les retards chroniques, les fermetures de gares et de guichets, le matériel mal entretenu, le manque de personnel, etc. Si la SNCB ne proposait pas un service minimum, la sanction serait une diminution des subsides accordés. Voilà qui est paradoxal car cela ne ferait qu'aggraver ces problèmes récurrents.

***Vous exigez au contraire un service maximum ?***

Bien entendu ! Il est bien sûr compréhensible que chacun souhaite arriver à l'heure à son travail ou à son domicile et les cheminots y contribuent chaque jour par leur travail. Mais pour que ce travail puisse s'exercer au mieux, il faut faire pression sur la SNCB et sur l'autorité fédérale pour que ceux-ci prennent réellement en compte les usagers et les travailleurs et qu'ils mettent enfin à disposition des moyens suffisants pour relever les défis en matière de mobilité. Seul un dialogue social de qualité et constructif est susceptible d'éviter des actions de grève, mais pour cela il doit exister une véritable volonté managériale en ce sens.

**Exemple par l'absurde : la RTBF**

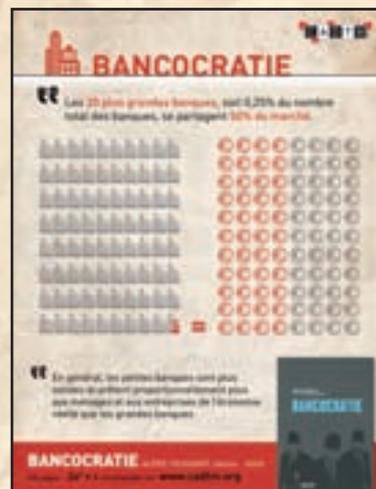
En mettant en place la norme minimale de programme à diffuser sur les antennes de la RTBF, le décret de 1999 prévoit explicitement le maintien d'une information régionale de 5 minutes consacrée au journal régional « Régions Soir ». Cette émission a été depuis longtemps supprimée pour des raisons d'économies. La mise en œuvre d'un service minimum à la RTBF impliquerait donc la réapparition de « Régions Soir »...

1. Pour reprendre la formule célèbre d'Albert Camus.

# BANCOCRATIE

*Vous ne savez pas très bien ce qu'est une agence de notation ou bien la FED et vous êtes plein d'incertitudes sur ce que fait la BCE ? Bancocratie est pour vous !*

*Bancocratie, c'est le nouveau livre d'Éric Toussaint, publié par le CADTM aux Éditions Aden, en collaboration avec la CGSP wallonne.*



## Bancocratie, le gouvernement des banques

Bertold Brecht posait déjà la question, dans *L'Opéra de quat'sous* : « *Qui est le plus grand criminel : celui qui vole une banque ou celui qui en fonde une ?* »

Lors de la crise de 2007-2008, la finance fut désignée de toute part comme l'ennemi à abattre. Les bonus, les paradis fiscaux, la spéculation furent considérés comme les maux de la société. Ce qu'Éric Toussaint nous montre dans cet ouvrage, c'est que derrière ces concepts obscurs se cachent des acteurs concrets, en particulier les grandes institutions financières, banques en tête.

Il dévoile ainsi les responsabilités de ces banques qui sont à l'origine de la plus grave crise économique depuis 1929. À travers une perspective historique, il passe en revue les mécanismes créés par le monde bancaire, avec l'aval de nombreux gouvernements, qui ont été à l'origine de profits considérables. L'auteur dénonce également les agissements coupables des grandes banques qui, de par leur importance dans l'économie, ont bénéficié d'une quasi impunité dans de nombreux domaines (spéculation à l'origine de crises, blanchiment d'argent, organisation de l'évasion fiscale, etc.).

## L'épée de Damoclès

Par ailleurs, le livre contient de nombreuses alertes quant aux multiples risques de nouvelles débâcles dans les années à venir, lesquelles approfondiront à coup sûr la crise actuelle. À la lecture de l'ouvrage, il apparaît qu'un tel scénario a toutes les chances de se réaliser puisque dans leur gestion de la crise, les gouvernements et les banques centrales, loin d'avoir muselé le secteur financier, ont accru sa puissance, notamment à travers les politiques de faibles taux d'intérêt et de sauvetages bancaires.

Si ce livre, aussi complet qu'accessible, sera utile pour tout un chacun, il intéressera particulièrement tous ceux et celles

désireux de mettre un terme à la toute-puissance des banques. Comme Éric Toussaint aime à le souligner, « *à l'heure où les banques toutes puissantes dictent l'agenda des politiques économiques, il est bon de rappeler que le métier de la banque est trop essentiel à l'économie pour être laissé entre les mains du secteur privé !* »

***Il est indispensable de socialiser le secteur bancaire car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun***

## L'État a vocation à gérer les services financiers

Et c'est précisément pour cette raison centrale, urgente et fondamentale, que la CGSP wallonne s'est jointe à l'aventure et a soutenu la publication de l'ouvrage. Car pour passer enfin de la bancocratie à une véritable démocratie, il est indispensable « *de socialiser le secteur bancaire (ce qui implique son expropriation) et de le placer sous contrôle citoyen (des salariés des banques, des clients, des associations et des représentants des acteurs publics locaux), car il doit être soumis aux règles d'un service public et les revenus que son activité génère doivent être utilisés pour le bien commun* ».

**Bancocratie,**  
d'Éric Toussaint,  
aux Éditions Aden,  
455 pages, 24 €. **Avec le soutien**  
de la CGSP wallonne.

**Disponible en librairie**  
ou sur commande  
via [www.cadtm.org](http://www.cadtm.org)

# La réforme et le changement

Depuis toujours, le progrès de l'humanité a consisté à diminuer la peine des hommes au travail : réduction progressive du temps de travail, droit au repos, meilleur accès aux soins, etc.

Or, voici que le recul de l'âge de la pension et la nécessité de moins bien se soigner, entre autres, sont présentés comme un progrès. Par quel tour de prestidigitacion, cette prouesse est-elle possible ?

Par l'inversion de sens ! Celle-ci consiste, comme son nom l'indique, à inverser le sens ordinaire des termes utilisés en donnant ainsi à un mot le sens de son antonyme. Et le discours néolibéral procède volontiers, pour ses principaux mots clés, à une telle inversion. Afin d'illustrer ce processus, deux exemples flagrants sautent aux yeux et aux oreilles : la réforme et le changement.

## La réforme, prélude aux sacrifices

La novlangue néolibérale a littéralement réussi à coloniser le terme « réforme », faisant passer la restauration conservatrice en cours pour une réforme tellement inéluctable que personne ne peut s'y opposer. À tel point que tout quadragénaire vivant en Europe occidentale ignore que ce mot avait par le passé une connotation positive (comme en atteste *Le Robert* qui définit notamment le verbe comme ayant pour but de changer en mieux, de ramener à une forme meilleure).

Nous sommes ici confrontés à un véritable « word-jacking »<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'évocation des réformes s'accompagne toujours d'une ribambelle d'adjectifs qualificatifs :

les réformes sont, dans leur bouche, toujours *nécessaires, inéluctables, indispensables, essentielles, urgentes, fatales* voire *vitales* et *inévitables*.

Ainsi, la coalition des patrons, des riches et des menteurs en gestation n'a de cesse de seriner cette litanie, qu'il s'agisse de la réforme des pensions, de l'accès aux soins de santé ou d'autres conquêtes sociales à détruire.

Par ce procédé, il s'agit en fait de maquiller une régression sociale en un progrès. Il est par ailleurs intéressant de constater que le discours de la réforme est un discours pauvre et répétitif : il s'agit de prêcher la réforme (urgente, fatale, nécessaire...) et cette accumulation d'adjectifs vise à couper court à tout débat.

Ce discours n'est pas fait pour convaincre mais pour imposer et en imposer ; il n'est pas argumentatif mais performatif (il souhaite faire advenir ce qu'il annonce) et il se nourrit et se construit d'évidences qu'il voudrait tellement indiscutables (les réformes nécessaires et les efforts, voire les sacrifices à consentir) « *qu'il s'exonère lui-même de l'argumentation et surtout de l'analyse des causes ou des alternatives* »<sup>2</sup>.

C'est ainsi que cette langue dévastée constitue un obstacle à la reconquête de l'imaginaire. En effet, « *les convictions et les habitudes de pensée sont nourries par la langue comme terreau. Les gens s'y accrochent sans en avoir conscience et ces habitudes de langage les séduisent et les induisent en erreur* »<sup>3</sup>, Ainsi, la réalité impose la réforme et celle-ci devient une injonction en soi.

## Pas de réformes sans experts

Par ailleurs, il est intéressant de constater que la ou les réformes sont toujours complexes et exigées par des experts (pensons à la réforme imminente des pensions qui repose sur un rapport de comité d'experts). Cette béquille des experts en soutien aux réformes vise à se passer de l'avis du peuple et présente en outre *l'avantage* de techniciser des

décisions idéologiques, voire politiques.

En effet, derrière des décisions présentées comme techniques, rationnelles et incontournables se cachent en réalité des choix

politiques, idéologiques et économiques qui ne s'assument pas et pour lesquels chaque fois une alternative est possible.

**Le discours de la réforme est un discours pauvre et répétitif : il s'agit en fait de maquiller une régression sociale en un progrès**

## Le changement, forme incantatoire de la régression

Concernant le changement, son usage fréquent en campagne électorale (*le changement, c'est maintenant, a change you can believe in* sans oublier de *kracht van verandering*), force est de constater que, souvent, il reste incantatoire et que lorsqu'il est joint aux suspects habituels du néolibéralisme (la réforme, la modernité...), il devient vite synonyme de régression.

L'inversion de sens induit donc aussi une inversion de modèle et un changement de perspective. Si, naguère, la politique visait à transformer le monde pour l'améliorer, il s'agit, avec la réforme, de transformer la société pour adapter le monde à leur seul profit.

1. Vol de mot ou larcin lexical.

2. Chantal Dricot, « *Censure et démocratie* », [www.cesep.be/ANALYSES/ENJEUX/2010/censure\\_demo.html](http://www.cesep.be/ANALYSES/ENJEUX/2010/censure_demo.html).

3. Victor Klemperer, LTI, Carnets d'un philologue, Paris, Pocket, « *Agora* », 1996, p. 24.

REFORME



## Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB

À Bruxelles, la législature régionale 2014-2019 ouvre de nouvelles perspectives syndicales pour la FGTB et la CGSP. La majorité régionale mise en place en juillet dernier a pris une série d'engagements pour faire face aux défis du développement régional, tels que l'explosion démographique et la dualisation socio-économique.



Le contexte général reste préoccupant à bien des égards :

- sur le plan social, par la persistance d'un chômage massif, aggravée par une précarité croissante des conditions de travail et par de fortes discriminations, touchant particulièrement les femmes et les jeunes issus de l'immigration ouvrière ;
- sur le plan économique à cause d'une croissance en berne ;
- sur le plan budgétaire, avec l'imposition par l'Europe de mesures d'austérité drastiques qui pourraient priver la Région des bienfaits du refinancement acquis dans le cadre de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État ;
- sur les plans politique et institutionnel, en raison des chantiers titanesques de cette 6<sup>e</sup> réforme qui s'ouvrent sur de nombreuses inconnues et sur une réelle insécurité juridique et sociale quant à la continuité de certains droits sociaux, telles les allocations familiales.

La FGTB Bruxelles souligne la résolution du nouveau gouvernement régional de faire reposer sa politique sur une concertation sociale forte entre représentants des travailleurs et employeurs bruxellois. Elle répondra à l'invitation du gouvernement de réunir dès la rentrée un sommet social extraordinaire avec l'ambition de conclure de nouveaux accords dans la poursuite et l'amplification du pacte de croissance urbaine durable.

Le gouvernement et les interlocuteurs sociaux doivent œuvrer ensemble au

redéploiement du système éducatif et de formation bruxellois afin qu'il puisse répondre mieux aux défis de la dualisation sociale. En outre, ils doivent saisir les opportunités de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État et des transferts de compétences en matière de santé publique intégrée dont la gestion paritaire devrait préserver l'arrimage dans la sécurité sociale de ces matières qui restent du ressort fédéral.

L'ambition régionale de mettre en œuvre la « garantie jeunes », lancée sous la législature précédente, constitue une opportunité de sortir des travers de « l'État social actif » et de créer un véritable droit à l'emploi pour les jeunes. La réussite de ce formidable challenge n'est envisageable que moyennant la mobilisation des entreprises et des secteurs professionnels, ainsi qu'un renforcement de l'encadrement syndical des dispositifs d'emploi et de formation en entreprise.

Quant au plan régional de développement durable, il devrait pouvoir se concrétiser par d'importants investissements : développement des transports en commun, création de nouveaux quartiers de travail et d'habitation, revitalisation de la zone du canal, etc.

Relevons la volonté politique de soutenir et de renforcer l'emploi dans la fonction publique, bien en phase avec notre vision d'un État social de service public.

En réalité, la véritable inconnue réside dans les perspectives budgétaires de

notre Région et dans la capacité du nouveau gouvernement de mener à terme la réforme de l'État. L'épreuve de vérité résidera dans l'élaboration des budgets 2015 et suivants !

Une importante réforme fiscale est annoncée pour 2017, qui devrait rencontrer la revendication de la FGTB d'un rééquilibrage des impôts, au travers d'un allègement de la fiscalité pesant sur le travail de ceux et celles qui vivent à Bruxelles et d'une plus grande mise à contribution des multipropriétaires et des spéculateurs immobiliers. La réalisation d'une telle équité fiscale à l'échelle régionale nécessite d'éviter la concurrence fiscale entre régions et de privilégier la coopération interrégionale.

La FGTB de Bruxelles est particulièrement préoccupée par ces perspectives de blocage du fédéralisme d'union. Elle en appelle à la solidarité des travailleurs bruxellois, flamands et wallons, au travers de la FGTB dont l'unité est la force, et de la mise en place d'un véritable dialogue social interfédéral et interrégional.

*Philippe Van Muylder*  
Secrétaire général de la FGTB Bruxelles

*Jean-Pierre Knaepenbergh*  
Président de la FGTB Bruxelles  
et Secrétaire général de l'IRB-CGSP



[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)



## À quelle sauce veulent-ils nous manger ?

Nous venons de terminer notre tour des visites des cabinets ministériels et avons ainsi rencontré successivement André Flahaut, Joëlle Milquet, Rudy Demotte, Jean-Claude Marcourt, Isabelle Simonis et leurs collaborateurs. Les cinq ministres (sur 7) ayant des compétences en matière d'enseignement ont donc favorablement répondu à notre demande d'entretien. Très bien !

Tous, sans exception, nous ont assurés de leur volonté de maintenir le dialogue social et de laisser leurs portes ouvertes pour toute demande d'information et de négociation. Fort bien !

À tous, nous avons présenté nos réflexions et nos interrogations concernant la Déclaration de Politique communautaire (DPC). En règle générale, nous les avons informés que plusieurs de ses objectifs (soutien aux enseignants et aux directions, lutte contre l'échec et les inégalités scolaires, refinancement de l'enseignement supérieur...) rejoignaient nos revendications mais que pour nombre d'entre eux, les moyens annoncés pour concrétiser ces belles intentions ne répondaient pas à nos attentes (réforme de la formation initiale, éducation à la citoyenneté, allongement du tronc commun...) ou restaient à définir. Il nous a été répondu que la méthodologie et la chronologie de réalisation de ces objectifs devaient encore être négociées et finalisées et qu'à ce stade, il était prématuré de nous en livrer les détails. Moins bien !

Nous avons bien entendu interpellé chaque ministre sur le montant et la nature des économies budgétaires qui s'annonçaient pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aucun n'a nié que les années à venir seraient budgétairement difficiles, que des mesures d'économie viseraient l'enseignement durant les 2 années à venir (le dernier chiffre annoncé est de 100 millions d'€ pour la seule année 2015 !) et que la DPC pourrait au mieux produire ses effets (notamment le recrutement de 750 enseignants dédiés à la remédiation immédiate des difficultés) à la rentrée 2016. Nous avons bien entendu cherché à connaître les pistes d'économie :

- En ce qui concerne les DPPR, silence radio mais il est vraisemblable que l'on attendra les mesures que ne manquera pas de prendre le futur gouvernement fédéral en matière de pension des fonctionnaires (on annonce déjà, entre autres horreurs, un allongement de la carrière nécessaire pour pouvoir solliciter une pension anticipée, la suppression de la valorisation des années d'études et l'augmentation de la durée de carrière – de 10 à 20 ans – servant de base au calcul de la pension) avant d'éventuellement réviser le système des DPPR. Pas bien !
- D'autres pistes ont été évoquées : report de l'engagement des conseillers en prévention, optimisation des moyens de fonctionnement des écoles, révision des normes de maintien pour les options peu fréquentées, augmentation des possibilités de réaffectation des enseignants placés en disponibilité par défaut d'emploi, suppression des augmentations barémiques à 57 et 58 ans. Pas bien du tout !

Aucun choix n'aurait encore été fait en matière d'austérité mais nous devrions en savoir plus dans les jours qui suivront le conclave budgétaire de fin septembre.

Enfin, nous avons rappelé à nos interlocuteurs que, à moins d'être atteints de schizophrénie, il nous serait difficile d'en même temps :

- s'asseoir autour d'une table pour débattre d'un pacte pour un enseignement d'excellence ou pour entamer les négociations sectorielles 2015-2016 ;
- réagir à la hauteur des économies projetées.

Il importe donc que les intentions du Gouvernement (à qui nous ne manquerons pas de rappeler certaines déclarations préélectorales) nous soient rapidement connues.

Nous rappelons à celles ou ceux qui voudraient « bouffer du prof » qu'avec ou sans sauce, l'enseignant est coriace.

*Pascal Chardome  
Septembre 2014*

## Déclaration de politique communautaire (DPC) pour la législature 2014-2019

*Il est difficile de résumer en quelques pages un document en comportant 75 (la DPC est consultable sur le site <http://gouvernement.cfwb.be>). Nous nous contenterons ici de vous en livrer les grands axes et de développer les points qui retiendront toute notre attention lors des négociations à venir. Une comparaison critique entre la DPC et notre mémorandum sera publié dans la prochaine édition de TRIBUNE.*

### A - Enseignement obligatoire

#### 1. Renforcer la qualité de l'enseignement et viser la réussite pour tous

##### Renforcer les savoirs de base

Le Gouvernement dotera les écoles d'outils pédagogiques de qualité pour soutenir l'apprentissage du français et proposer des contenus mathématiques sur un mode concret. Les méthodes de didactique du français langue étrangère seront généralisées pour les élèves qui ne disposent pas d'une maîtrise du français suffisante. Les élèves devront maîtriser un socle de base scientifique et être capables de communiquer dans au moins une autre langue à la fin des études. La transition numérique de l'école sera poursuivie (équipement approprié, wifi dans les écoles, logiciels libres...).

##### Généraliser une épreuve externe certificative en fin de secondaire

Le Gouvernement souhaite que cette épreuve externe certificative comprenne un tronc commun de questions identiques pour tous les élèves en français, mathématiques, sciences et langues modernes. L'élève devra complémentarément présenter un examen approfondi soit dans l'une des quatre matières précitées, soit dans une autre matière enseignée.

##### Développer l'éducation à la citoyenneté

Le Gouvernement instaurera sous cette législature, dans les écoles de l'enseignement officiel, progressivement à partir de la première primaire, un cours commun d'éducation à la citoyenneté,

dans le respect des principes de la neutralité, en lieu et place d'une heure de cours confessionnel ou de morale. Ce cours sera doté de référentiels spécifiques, incluant un apprentissage des valeurs démocratiques, des valeurs des droits de l'Homme, des valeurs du vivre-ensemble et une approche historique des philosophies des religions et de la pensée laïque. En aucun cas, cette réforme ne pourra entraîner la perte d'emploi pour les enseignants concernés en place.

##### Renforcer le tronc commun général et lui donner une dimension « polytechnique »

Le Gouvernement souhaite allonger le tronc commun au moins jusqu'à la troisième année charnière pour la confirmation des choix d'orientation et du renforcement des savoirs de base, doter ce tronc commun d'une dimension polytechnique en plus de la maîtrise des savoirs de base, en y introduisant des cours scientifiques, de techniques et de technologie pour tous les élèves (e.a. les TIC) et assurer, durant l'année scolaire, l'organisation d'activités de découverte des métiers techniques et technologiques pour tous les élèves, en favorisant la mobilité des élèves et des enseignants entre établissements.

##### Agir activement pour la réussite scolaire en augmentant les exigences de qualité

Le Gouvernement soutiendra des initiatives de « classes sans échec » et d'« écoles sans échec ». Ces initiatives demandent à être encadrées et évaluées. Il mettra à disposition des écoles primaires et organisant le premier degré du secondaire qui sou-

haitent développer des alternatives au redoublement, des moyens d'encadrement supplémentaires pour assurer la remédiation, développer un accompagnement en petit groupe ou assurer un suivi individualisé, en particulier au moment où l'élève amorce son décrochage, ou encore différentes formes de soutien aux équipes éducatives.

##### Favoriser l'accrochage scolaire

##### Lutter contre la violence scolaire

##### Apporter des réponses aux enfants à besoins spécifiques

Le Gouvernement poursuivra le soutien à la sensibilisation, la formation et l'outillage des acteurs scolaires à la construction d'une école plus inclusive. En outre, le Gouvernement s'engage à évaluer la procédure d'orientation vers l'enseignement spécialisé (le type 8 notamment) afin d'en valider la pertinence, étudier la possibilité de limiter dans le temps l'orientation vers ce type d'enseignement et étudier l'opportunité d'organiser un enseignement secondaire spécialisé de type 8 en intégration pour des élèves ayant obligatoirement fréquenté l'enseignement primaire spécialisé de type 8.

##### Mieux orienter les élèves

Le Gouvernement veut développer des synergies entre les centres PMS et les opérateurs de formation pour garantir la continuité du processus d'orientation, redéfinir le rôle des CPMS en précisant leurs missions d'orientation et renforcer les outils à disposition, en assurant la collaboration avec les autres acteurs de l'orientation (carrefours emploi-formation, etc.).

## 2. Soutenir, valoriser et motiver les enseignants

Le Gouvernement adaptera leurs conditions d'engagement et dynamisera les carrières enseignantes. Dans une perspective d'excellence, la réforme de la formation initiale, dont les jalons ont été posés sous la précédente législature avec les acteurs de l'enseignement, sera développée en poursuivant la dynamique participative initiée jusqu'ici. La structure de formation nouvelle sera pensée à terme en 5 ans pour tous, mais, sous cette législature, la formation initiale sera portée à 4 ans en renforçant essentiellement les périodes de stages au cours de cette dernière année. La formation initiale en horaire décalé sera étoffée. Le Gouvernement veillera également à harmoniser les procédures d'engagement et de nomination pour proposer aux enseignants débutants des perspectives de stabilisation plus rapides et à systématiser l'accompagnement des jeunes enseignants, notamment via le tutorat. Il favorisera la mobilité des enseignants entre pouvoirs organisateurs et entre réseaux, en permettant de garder le bénéfice de l'expérience acquise, dans le respect des statuts existants et les prérogatives des Pouvoirs organisateurs.

## 3. Promouvoir une école de qualité

### Soutenir les directions

Le Gouvernement souhaite évaluer le décret « directeur », et le cas échéant l'ajuster afin de rencontrer les difficultés de terrain, adapter la formation en cours de carrière des chefs d'établissement afin qu'ils disposent d'une solide formation à l'encadrement et qu'ils deviennent de véritables « managers pédagogiques », octroyer aux directions du fondamental une aide spécifique, en favorisant les collaborations entre écoles renforcer les collaborations entre établissements pour la mise en commun de ressources administratives.

### Soutenir les établissements

Le Gouvernement sera attentif à renforcer l'autonomie des établissements et des chefs d'établissement. Ce renforcement de l'autonomie s'accompagnera d'une responsabilisation, en fonction d'objectifs à atteindre, et dans une logique de pilotage. Dans ce cadre, le chef d'établissement disposera d'une autonomie accrue en matière de gestion de son personnel. Le statut sera adapté pour qu'il puisse composer et garder des équipes pédagogiques motivées.

### Développer l'accueil extrascolaire à l'école

Le Gouvernement souhaite mieux articuler le travail de l'école et des enseignants avec les écoles de devoirs et étudier l'opportunité de réorganiser le calendrier des congés scolaires et de l'horaire journalier pour mieux prendre en compte le rythme des élèves.

### Renforcer le rôle des parents dans la dynamique éducative

Le Gouvernement veut soutenir des projets d'accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants dans une perspective de coéducation.

### Rencontrer les besoins liés au boom démographique

Le Gouvernement entend créer et tenir à jour un cadastre des places disponibles croisé avec les besoins pour objectiver le choix des projets d'infrastructures scolaires, donner la priorité exclusive à la création de places supplémentaires dans les zones connaissant les taux d'accroissement démographiques les plus élevés.

### Améliorer le processus des inscriptions en 1<sup>re</sup> secondaire

Le Gouvernement se propose d'évaluer la procédure d'inscription dès la rentrée 2014 et d'étudier, le cas



échéant, la révision de certains critères, avec une attention particulière au poids des critères pédagogiques et géographiques.

### Offrir un cadre de qualité

Le Gouvernement veillera à adapter les normes physiques des bâtiments scolaires pour mieux prendre en compte les évolutions pédagogiques et intégrer systématiquement des critères d'efficacité énergétique dans les projets de rénovation ou de construction de bâtiments scolaires.

## 4. Viser l'égalité des chances et des acquis

Le Gouvernement veillera donc à défendre au niveau fédéral l'obligation scolaire à partir de minimum 5 ans et étudiera l'instauration d'une durée minimale de fréquentation scolaire en maternelle comme condition d'inscription en 1<sup>re</sup> primaire. Il veut améliorer la gratuité de l'enseignement en assurant l'organisation d'études dirigées gratuites durant une heure après la fin des cours pour que l'élève de primaire ait la possibilité de faire ses travaux dans des conditions optimales. Il souhaite poursuivre l'évaluation des politiques d'encadrement différencié et de financement différencié au regard des objectifs d'émancipation, de mixité sociale, d'amélioration de la qualité et de diminution des inégalités. Pour garantir la qualité des enseignements et maximiser les chances de succès de ces élèves, le Gouvernement encouragera les enseignants les plus chevronnés qui le souhaiteraient à travailler dans les écoles où se concentrent les difficultés scolaires et sociales.

## 5. Renforcer les synergies entre l'enseignement qualifiant et le monde du travail

Le Gouvernement souhaite développer les liens entre les formations générale et optionnelle afin de donner du sens aux apprentissages respectifs, poursuivre le développement de la CPU au fur et à mesure de la production de profils de formation par le SFMQ. Par ailleurs, il sera attentif à transformer progressivement l'actuel 3<sup>e</sup> degré professionnel en un enseignement en alternance, et ce consécutivement à la création d'une filière technologique, en débutant par les métiers où cela s'avère la formule la plus efficace avec une attention particulière à l'accompagnement du jeune stagiaire en entreprise.

## 6. Dynamiser la gouvernance et renforcer le pilotage pour un système éducatif plus efficient

### Conclure un pacte pour un enseignement d'excellence

Afin d'identifier les moyens d'atteindre les objectifs d'amélioration des performances de notre système éducatif et de réduction des inégalités qui impactent la réussite, le Gouvernement proposera un « Pacte pour un enseignement d'excellence » qui portera sur les 10 prochaines années. Il sera précédé par une large consultation et une réflexion participative initiée dès le début de la législature. Chacun, qu'il soit enseignant, responsable d'établissement, élève, étudiant, parent, acteur syndical ou partenaire associatif, responsable économique, mandataire politique, doit être partie prenante des évolutions de notre système éducatif.

### Dynamiser la gouvernance du système éducatif

Le Gouvernement veillera à dynamiser la gouvernance de l'école, à partir de l'expérience des acteurs de terrain, des résultats des évaluations et des indicateurs du système éducatif. Pour

atteindre cet objectif, le Gouvernement veillera à renforcer les compétences de la Commission de pilotage en la chargeant d'élaborer des propositions concrètes en matière de gestion globale de l'offre de places par bassin, l'harmonisation du statut et des carrières des enseignants ainsi que la récolte des données relatives à leur parcours. Il stabilisera rapidement le Service général de l'Inspection et envisagera sa mutation progressive vers un corps professionnel chargé d'assurer l'audit de la qualité de l'enseignement dans tous les établissements scolaires. À l'instar de l'expérience réussie dans l'enseignement qualifiant et la même volonté d'optimiser l'offre d'enseignement, le Gouvernement mettra en œuvre, pour l'enseignement général, des projets pilotes à l'échelle de bassins scolaires à définir afin de mieux partager les infrastructures et équipements et de mieux coordonner l'offre d'enseignement. Enfin, les établissements et les équipes éducatives seront renforcés dans leur capacité d'action. Chacun en fonction de leur niveau d'intervention, ils auront davantage d'autonomie et seront responsabilisés, sur base du niveau d'acquisition des compétences au regard des caractéristiques de la population accueillie, dans une logique de régulation et de pilotage.

*P. Chardome*

## B - Enseignement supérieur et de Promotion sociale

Une part non négligeable de la DPC est consacrée à l'Enseignement supérieur. Notons au passage qu'un bon nombre des revendications de notre memorandum y ont trouvé place. Nous nous en réjouissons. Mais dans le contexte budgétaire annoncé, la question de leur concrétisation se pose d'emblée à l'évidence.

La législature se déroulera-t-elle en deux temps, comme nous le présentons en entendant les différentes déclarations :

- les premières années (2014-15-16) sous le signe de la rigueur ;
- les années suivantes qui verront peut-être quelques embellies budgétaires ?

Au-delà de l'appréciation globale, certaines mesures « brillent par leur absence », d'autres méritent commentaires :

- Même si les statuts et les conditions de travail des personnels relèvent prioritairement de l'Accord sectoriel, la DPC est muette sur toute revalorisation des carrières, à l'exception de celles liées à la recherche. Par contre, certaines dispositions exigent notre vigilance notamment lorsqu'il est question de prise en compte des formations continues dans le processus de nomination et de promotion ou de l'engagement de personnels non-statutaires.
- L'adaptation progressive du financement au nombre d'étudiants est considérée comme une priorité. Bingo ! Un montant de 109 millions supplémentaires a été annoncé. Mais comment contrer un certain scepticisme au vu des économies envisagées et comment ne pas s'interroger déjà sur les modalités de la répartition du supplément ?

Le refinancement devient une nécessité impérieuse sous peine d'affaiblir notre Enseignement supérieur avec des conséquences sur le long terme.

- La réforme de la formation initiale constitue pour nous un chantier de première nécessité. Elle aurait dû faire l'objet d'un chapitre particulier. En lieu et place, un entre-filet dans la partie « Enseignement obligatoire » prévoit un passage en 4 ans avec augmentation des stages. Quelle déception !

Les résultats des travaux des groupes qui ont planché sur le contenu de la réforme ne sont pas pris en compte. Le pacte d'excellence pour tous, sans outiller les enseignants au cours de

leur formation ou en cours de carrière, risque bien de n'être qu'un slogan !

- Contrairement au fonctionnement d'autres Organismes d'intérêt public (OIP), aucun contrat de gestion ne lie l'Académie de recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) et le Gouvernement de la FW-B. Les missions de l'ARES et des Pôles sont fixées par le Décret Paysage. La DPC les enrichit, les complète et fixe de fait certaines d'entre elles dans la durée (missions d'évaluation, de soutien, de promotions...).

La DPC renforce ainsi le rôle des structures et par conséquent celui des acteurs institutionnels.

Ces dispositions s'inscrivent dans la continuité de l'implémentation de la réforme du Paysage, objectif poursuivi à n'en pas douter par la reconduction de la même équipe ministérielle.

Nous veillerons à ce que les moyens attribués à l'ARES et aux pôles leur permettent d'assurer « le pilotage de l'Enseignement supérieur au bénéfice de l'intérêt général ».

- La démocratisation de l'Enseignement supérieur est un des thèmes majeurs de la DPC. Elle revêt des

aspects multiples qui devraient favoriser l'accès et la réussite d'un plus grand nombre. C'est une préoccupation que nous partageons amplement et c'est rappelons-le une mission de service public. La réduction du coût des études doit être poursuivie mais les obstacles sont aussi (et surtout ?) culturels. À cet égard, les mesures traitant de la transition entre le secondaire et le supérieur, même si elles contribueront à familiariser l'étudiant avec les exigences du monde académique, ne seront pas, je le crains, suffisantes.

- La recherche fondamentale et la recherche appliquée sont développées dans un chapitre distinct qui se veut ambitieux pour les Universités.

Pour les Hautes Écoles, nous ne pouvons que nous référer aux quelques mots de la Déclaration de politique régionale wallonne : « Promouvoir la recherche dans les Hautes Écoles à travers les mécanismes tels que les FIRST-Hautes Écoles ».

Nous ne reviendrons pas ici sur l'intérêt que revêt la recherche appliquée dans les Hautes Écoles pour l'enseignement et le développement économique. Nous remettrons le couvert sur la table lors des négociations secto-

rielles (par ex. : création d'un statut de l'enseignant chercheur).

- Quelle mouche a piqué les responsables des partis de la majorité quand ils ont traité distinctement l'Enseignement de Promotion sociale en le confiant à une troisième ministre. Il est vrai qu'il a servi à plusieurs reprises de « monnaie d'échange » entre Cabinets lors de la précédente législature.

Néanmoins, en toute cohérence, l'Enseignement de Promotion sociale devait intégrer le giron de l'Enseignement non obligatoire, ne serait-ce que de par son organisation, les caractéristiques des publics qu'il accueille et son intégration dans le Décret Paysage.

Lors de l'entrevue qu'il nous a accordée et qui nous a permis d'échanger sur les points prioritaires de la DPC, le ministre Jean-Claude Marcourt nous a assurés de la bonne réception de nos messages et s'est engagé à poursuivre un dialogue constant avec les Organisations syndicales.

Nous ne manquerons pas de l'alimenter.

Ch. Cornet – 11/09/2014

## Mise en disponibilité par défaut d'emploi

### Réaffectation – rappel en activité

*Rappel des principales opérations statutaires au sein des différents réseaux.*

#### 1. Enseignement officiel subventionné

Est concerné l'agent qui a « perdu » en tout ou en partie les heures pour lesquelles il bénéficie d'une nomination.

##### 1. Que recouvrent les termes :

- **Mise en disponibilité par défaut d'emploi** : elle résulte de la suppression

totale d'un emploi à prestations complètes ou incomplètes.

- **Perte partielle de charge** : elle résulte d'une diminution du nombre de périodes au sein de la charge exercée à titre définitif par le membre du personnel.
- **Réaffectation** : le rappel en service d'un agent en disponibilité ou en perte partielle de charge dans un emploi de la même fonction. La réaffectation est dite temporaire lorsque le rappel en service s'effectue dans un emploi non vacant (enseignement fondamen-

tal, secondaire et de promotion sociale) ou lorsqu'il s'effectue dans une autre fonction de la même catégorie pour laquelle l'agent possède le titre requis (enseignement fondamental).

- **Rappel provisoire à l'activité** :
  - le rappel à l'activité dans un emploi d'une fonction qui ne répond pas à la définition de « autre fonction », pour laquelle l'agent possède le titre requis (enseignement fondamental) ;
  - le rappel en service dans un emploi d'une autre fonction de la

même catégorie et dans d'autres conditions que celles qui président à la réaffectation (enseignement secondaire et de promotion sociale).

- **Autre fonction** : toute autre fonction pour laquelle le membre du personnel possède le titre requis pour autant qu'elle :
  - appartienne à la même catégorie ;
  - soit de même nature : fonction de recrutement, fonction de sélection, fonction de promotion ;
  - appartienne au même niveau.
- **Emplois vacants** : il faut distinguer les emplois définitivement vacants et les emplois temporairement vacants d'une durée de 15 semaines au moins.

Sont soustraits à la réaffectation, au sein d'autres Pouvoirs organisateurs que celui qui a mis l'agent en disponibilité :

- les emplois occupés par les membres du personnel qui comptabilisent à l'issue de l'année scolaire qui précède 600 jours de service dans une fonction de la catégorie en cause répartis sur trois années scolaires au moins ;
- les emplois occupés par les membres du personnel qui ont obtenu un changement d'affectation de circonstance suite à un acte de violence dont ils ont été victimes.

## 2. Qui perd tout ou partie de son emploi ?

Pour les établissements situés sur la même commune et dans l'ordre indiqué, le Pouvoir organisateur met fin aux prestations :

- des membres de son personnel exerçant la même fonction à titre accessoire (définitif ou temporaire dans l'enseignement de plein exercice, temporaire dans l'enseignement de promotion sociale) ;
- des membres de son personnel exerçant la même fonction qui ont atteint l'âge de 65 ans ;
- des membres de son personnel exer-

çant la même fonction en qualité de temporaires non prioritaires ;

- des membres du personnel mis en disponibilité par un autre Pouvoir organisateur et qu'il a rappelés provisoirement en activité ;
- des membres de son personnel qu'il a mis en disponibilité et qu'il a rappelés provisoirement en activité ;
- des membres de son personnel qui exercent la même fonction en qualité de temporaire prioritaire ;
- des membres de son personnel mis en disponibilité par un autre Pouvoir organisateur et qu'il a réaffectés ;
- des membres de son personnel exerçant la même fonction à titre accessoire en qualité de définitif (uniquement dans l'enseignement de promotion sociale).

## 3. Que ne peut refuser un agent nommé à titre définitif en disponibilité ou en perte partielle de charge ?

- Une réaffectation définitive ou temporaire.
- Un rappel provisoire à l'activité.
- Un rappel provisoire à l'activité dans une fonction de recrutement de la même catégorie pour laquelle l'agent possède le titre requis ou pour laquelle il bénéficiait d'une nomination auparavant si la disponibilité porte sur un emploi de sélection ou de promotion.
- Un rappel provisoire à l'activité dans une fonction de recrutement de la catégorie du personnel auxiliaire d'éducation pour autant que l'agent soit porteur du titre requis pour cette fonction.

### Remarques

- Les rappels provisoires à l'activité ne sont effectués qu'à défaut d'une réaffectation.
- La réaffectation provisoire n'est effectuée qu'à défaut d'une réaffectation définitive.
- L'agent qui n'est pas nommé dans l'enseignement spécialisé peut refuser un emploi vacant de la même fonction dans cet enseignement.

## 4. Que peut refuser un agent en disponibilité ou en perte partielle de charge ?

L'agent peut décliner une offre d'emploi :

- dans un établissement situé dans une autre commune que celle où il a été mis en disponibilité distante de plus de 25 km de son domicile et qui entraînerait une durée de déplacement en transports en commun de plus de 4 heures/jour ;
- dans un autre type d'enseignement que celui où il a été mis en disponibilité, à l'exception de l'enseignement ordinaire ;
- qui ne se situe pas sur la même commune que celle où il exerce dans trois établissements au moins un ensemble de prestations égal à 75 % de la charge complète ;
- dans un emploi vacant d'une autre fonction de la même catégorie pour laquelle il possède le titre jugé suffisant A (sous certaines conditions).

## 5. Les maîtres et professeurs de religion

Toutes les dispositions sont contenues dans le chapitre IX du Décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres et professeurs de religion. Elles s'apparentent à celles appliquées aux membres du personnel de l'enseignement secondaire.

Le rappel provisoire consiste en un rappel en service dans un emploi d'une fonction pour laquelle l'agent possède le titre requis. La réaffectation ou le rappel provisoire à l'activité ne peut s'effectuer dans un établissement situé dans une autre commune que celle où il a été mis en disponibilité ou en perte partielle et qui serait distant de plus de 25 km du domicile de l'agent.

→ Cependant la réaffectation ou le rappel provisoire peut s'effectuer par défaut dans un établissement situé à plus de 25 km si l'établissement dans lequel l'agent exerçait ses activités avant sa mise en disponibilité ou en perte partielle était situé à une distance supérieure.

## 6. Remarques générales

Ce sont les commissions zonales et la commission centrale de gestion des emplois qui sont chargées de réaffecter ou de rappeler provisoirement à l'activité les agents qui n'ont pu l'être dans leur Pouvoir organisateur. L'agent qui refuse la proposition doit notifier sa motivation par pli recommandé. L'introduction d'un recours ne suspend pas l'obligation pour l'agent de prendre ses fonctions.

L'agent peut demander à ne plus bénéficier totalement ou partiellement de la subvention-traitement d'attente. Dans ce cas, il n'est plus soumis aux obligations qui lui incombent en matière de réaffectation ou de rappel provisoire à l'activité. Cependant, il ne peut refuser un emploi vacant de la même fonction au sein du pouvoir organisateur qui l'a mis en disponibilité.

Vos Secrétaires régionaux siègent au sein des Commissions de gestion des emplois. Nous vous invitons à prendre contact avec eux.

## 2. CPMS organisés par la FW-B et subventionnés officiels

Les mises en disponibilité dans le CPMS sont peu courantes et concernent donc peu de membres du personnel. En témoignent l'absence de convocation à des réunions de la Commission de réaffectation des CPMS officiels subventionnés et la rareté des cas qui sont traités annuellement par la Commission des CPMS organisés par la FW-B.

Cette année, le nouveau calcul de l'encadrement différencié, s'il ne modifie en rien le nombre global de postes, a des effets sur leur répartition sur l'ensemble des CPMS. Des pertes ont été subies par certains centres, alors que d'autres bénéficient d'emplois supplémentaires. Il n'est pas toujours possible de procéder à une réaffectation interne au sein du Pouvoir organisateur.

Dès lors, il nous semble utile de rappeler ici deux ou trois règles en matière



de réaffectation et de rappel à l'activité en vigueur des CPMS organisés par la FW-B et des CPMS officiels subventionnés.

### Dans les CPMS organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

La liste des emplois vacants est communiquée aux membres du personnel qui ont été mis en dispo ou en perte partielle de charge au moyen d'un avis au Moniteur. Les membres du personnel qui sont intéressés par les emplois à conférer introduisent une demande de réaffectation par lettre recommandée à l'adresse indiquée dans l'avis. Les demandes doivent être introduites dans la forme et les délais fixés.

La Commission examine les demandes et remet son avis au Gouvernement. Le Gouvernement réaffecte le membre du personnel qui n'a pas introduit une demande de réaffectation dans les emplois laissés libres par ceux qui ont introduit une demande.

L'ensemble des dispositions en la matière sont prévues dans l'Arrêté du 27 juillet 1999 aux articles 96 et suivants.

### Dans les CPMS officiels subventionnés

S'il veut bénéficier d'une subvention traitement, le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi ou perte partielle de charge doit en faire la demande. Il peut suspendre temporairement son droit à cette subvention. Cette suspension peut couvrir une période ou toute la durée de la réaffectation ou du rappel à l'activité.

Cette disposition ne s'applique pas si le membre du personnel est réaffecté dans un emploi de la même fonction au sein du Pouvoir organisateur qui l'a mis en disponibilité.

Tout membre du personnel est tenu d'accepter une réaffectation si l'emploi lui est offert :

- par le Pouvoir organisateur qui l'a placé en disponibilité ;
- par le Pouvoir organisateur qui a repris le centre où ce membre du personnel est mis en disponibilité (sauf si cette réaffectation entraîne un déplacement de plus de 25 km de son domicile et plus de 4 heures de déplacement en transport).

Tout membre réaffecté dans trois centres au moins et qui assume un ensemble de prestations égal à 75 % d'une charge complète peut décliner toute offre d'une charge supplémentaire qui ne se situe pas sur le territoire de la même commune.

L'introduction d'un recours contre une décision de réaffectation ou d'un rappel provisoire ne suspend pas l'obligation pour un membre du personnel de prendre ses fonctions.

Le texte légal de référence est le décret du 31 janvier 2002 portant statut des membres du personnel technique subventionné des CPMS officiels subventionnés.

Pour toute information supplémentaire et pour le suivi de votre demande, n'hésitez pas à vous adresser à vos secrétaires régionaux.

*Ch. Cornet – 13/09/2014*

### 3. Enseignement obligatoire organisé par la FW-B

#### A. Demande de changement d'affectation en fonction de promotion

Le mois d'octobre est consacré entre autre à l'introduction des demandes de changement d'affectation des titulaires d'une fonction de promotion (préfet/e, directeur/trice, administrateur/trice, chef de travaux d'atelier).

**ATTENTION**, par analogie avec les fonctions de recrutement, depuis les modifications statutaires du 28 février 2013, les membres du personnel doivent fournir un document justificatif qui permet de vérifier le bien-fondé de la motivation dans la rubrique circonstances exceptionnelles, article 94 du statut.

« Article 94 – § 1<sup>er</sup>. Tout membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction de promotion, peut, à sa demande, obtenir un changement d'affectation dans un autre emploi vacant de sa fonction.

Par dérogation à l'alinéa précédent, le membre du personnel titulaire d'une fonction de promotion ne peut demander de changement d'affectation qu'après avoir exercé ses fonctions dans l'emploi qu'il occupe durant un délai de trois ans.

Ce changement d'affectation produit ses effets le 1<sup>er</sup> janvier suivant, sauf dans l'enseignement de promotion sociale où il produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre suivant.

§ 2. Le membre du personnel qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement de la même zone ou dans une autre zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès du Ministre dans le courant du mois d'octobre, et dans l'enseignement de promotion sociale dans le courant du mois de février.



*Il en adresse copie au président de la commission interzonale d'affectation dans le même délai.*

*Le ministre n'accorde le changement d'affectation que moyennant avis favorable de la commission précitée.*

§ 3. Sauf dans l'enseignement de promotion sociale, un changement d'affectation peut s'opérer provisoirement dans un emploi non vacant, si cet emploi est libéré pour une année scolaire au moins.

*Le changement d'affectation dans un emploi non vacant s'opère selon les modalités définies au § 2.*

§ 4. Le membre du personnel qui a obtenu un changement d'affectation sur base du § 3 est définitivement affecté dans l'emploi qu'il occupe, le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la vacance de cet emploi.

§ 5. L'emploi dont était titulaire un membre du personnel affecté conformément au § 3 est vacant si celui-ci ne réintègre pas cet emploi après deux années scolaires consécutives. »

En cas de « concurrence » entre plusieurs candidats au changement, la commission interzonale qui examinera les demandes en novembre, accordera la priorité aux agents qui fournissent une pièce justificative.

Sans vouloir être exhaustif, cela peut consister à joindre une composition de ménage, un certificat médical, une promesse d'achat en cas de projet de déménagement.

#### B. Réaffectations

Le mois d'octobre est malheureusement aussi la période où l'on constate les disponibilités par défaut d'emploi (SDS). Dans ce cas, les camarades concernés doivent remplir une demande de réaffectation où ils peuvent exprimer leurs préférences. Dans la mesure du possible, les commissions compétentes tiendront compte des desideratas des agents. Plusieurs cas de figure sont possibles :

- le service des désignations n'attend pas la réunion des commissions et procède rapidement à un rappel en activité de service, la commission de novembre propose la réaffectation, soit dans l'établissement où se trouve déjà le membre du personnel s'il existe un emploi non vacant, soit dans un autre établissement et dans ce cas, la véritable prise d'effet a lieu le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile suivante ;
- le service peut également attendre la réunion des commissions et procé-

der à la réaffectation sans passer par le rappel ; la prise d'effet aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier ;

- il est également possible qu'aucun emploi vacant n'apparaisse dans la zone d'origine et dans les zones contiguës<sup>1</sup>. Dans ce cas, la commission proposera un rappel à durée indéterminée dans un emploi non vacant, ce qui permet de neutraliser la disponibilité en juillet-août.

Ph. Jonas – 2/09/2014

1. Un agent peut refuser une réaffectation si le trajet du domicile à l'établissement dépasse les 4 heures de trajet en transport en commun.



## Les NTIC comme l'un des remèdes à l'abandon scolaire

*L'utilisation des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) dans l'éducation pour prévenir l'abandon scolaire précoce, c'est ce que préconise le nouveau Guide pratique lancé par le Comité syndical européen de l'Éducation (CSEE) au printemps 2014. En voici les grandes lignes...*

Le projet initial, intitulé « Les syndicats d'enseignants font de la prévention contre le décrochage scolaire grâce à l'utilisation des TIC dans l'éducation », entendait déterminer de quelle manière les TIC et les méthodes novatrices d'enseignement, fondées sur ces technologies, peuvent contribuer à rendre l'école à nouveau attractive pour les élèves en risque de décrochage des schémas classiques d'éducation.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 30 avril 2014, quatre études de cas ont été menées dans divers établissements de formation des enseignants et écoles secondaires au Danemark, aux Pays-Bas, au Portugal et en Azerbaïdjan. Un atelier a ensuite été créé pour rédiger un guide pratique sur l'utilisation des TIC dans l'éducation afin de motiver les étudiants vis-à-vis de l'école. Ce document a été évalué lors d'une conférence de clôture et enfin adopté lors du Comité du CSEE en avril dernier. Il est disponible sur le site : <http://www.elfe-eu.net>, sous l'intitulé « Guide pratique sur la prévention

de l'abandon scolaire précoce grâce à l'utilisation des TIC dans l'éducation ».

### Contexte

Le projet répond à l'un des principaux objectifs de la stratégie de croissance « Europe 2020 » de l'Union européenne (UE) qui prévoit notamment de ramener en dessous de 10 % le taux de décrochage scolaire. Il s'est basé sur une définition large du décrochage scolaire : « toutes formes d'abandon de l'éducation ou de la formation avant l'achèvement du cycle d'enseignement secondaire supérieur ».

Ces démarches font suite à deux projets du Forum eLearning européen pour l'éducation (ELFE). « ELFE 1 », a été mené au Danemark, au Royaume-Uni, en Norvège, en Allemagne et au Portugal entre 2004 et 2005 afin d'analyser et d'échanger les expériences positives dans la mise en œuvre des TIC dans les systèmes d'éducation et d'étudier ensuite les possibilités de transfert et d'adaptation de ces bonnes

pratiques dans l'utilisation pédagogique des TIC. Il s'agissait également d'ouvrir le débat sur la manière dont la politique européenne concernant l'utilisation des TIC à l'école devrait, d'un point de vue pédagogique, prendre en considération les incidences sociales et l'approche politique à traiter dans les plans d'éducation futurs.

Dans un deuxième temps, « ELFE 2 » a été lancé en 2008-2009 dans le but de mieux comprendre les points forts et les points faibles liés à l'utilisation des TIC dans l'éducation. Sur base de l'examen de projets pilotes prévoyant l'utilisation intensive des TIC dans des écoles secondaires et des établissements d'enseignants, des expériences ont été menées au Danemark, au Royaume-Uni, en Lettonie, en Pologne et en Slovénie. Les objectifs poursuivis étaient l'identification des méthodologies utilisées dans ces établissements afin de promouvoir l'utilisation des TIC, mais également l'élaboration des recommandations soumises aux décideurs politiques, aux écoles, aux établissements de forma-

tion d'enseignants et aux syndicats d'enseignants.

### Objectifs

Le guide pratique vise à améliorer l'apprentissage par le recours aux TIC et à déterminer des modalités concrètes afin que l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques puisse contribuer à motiver les jeunes en risque de décrochage et les inciter à retourner à l'école.

Cet axe général sous-tend des objectifs spécifiques comme l'identification de la contribution des TIC, ainsi que des outils et méthodes d'enseignement novatrices fondées sur ces techniques, à la motivation des jeunes et les pistes permettant à ces jeunes de reprendre le chemin de l'école.

Il s'agit également de déterminer les savoir-faire et compétences dont les enseignants doivent disposer pour être en mesure d'intégrer avec fruit l'utilisation des TIC dans leurs cours et d'analyser la manière dont les enseignants peuvent apporter leur appui aux potentialités qu'offrent les TIC pour combler le fossé séparant le vécu et l'apprentissage des élèves d'une part

dans le contexte familial et d'autre part dans le contexte de l'enseignement obligatoire.

### Études de cas

Les analyses planifiées dans les quatre pays précités ont été gérées par un consortium de 7 représentants de syndicats du Danemark, des Pays-Bas, du Portugal, de Grèce, de Slovaquie, d'Azerbaïdjan et de Russie, d'un représentant du CSEE et de deux chercheurs, experts dans le domaine des TIC dans l'éducation et de l'abandon scolaire précoce en Europe. Sur base du questionnaire élaboré par l'équipe consultative, des entretiens semi-structurés ont été menés respectivement auprès des chefs d'établissement, du personnel et des étudiants d'un établissement de formation des enseignants et de deux écoles secondaires. Des visites de trois jours ont été menées dans chaque pays, au cours desquelles 20 membres du personnel, 32 enseignants et 38 étudiants ont été interviewés. Les quatre rapports d'étude de cas ont été traduits de l'anglais en danois, néerlandais, portugais et russe puis envoyés aux établissements examinés afin d'assurer un bon échange de pratiques entre eux.

### Atelier

Afin d'impliquer l'ensemble des parties prenantes de l'éducation concernées dans l'élaboration de la politique, un atelier a été organisé en septembre 2013. Étaient conviés des étudiants, des enseignants, des directeurs d'établissement, des syndicats d'enseignants et des employés de l'éducation afin d'élaborer des lignes directrices pratiques et concrètes sur la manière dont les TIC et leur enseignement innovateur peuvent permettre de motiver et d'attirer à nouveau des individus à risque d'exclusion de l'enseignement formel dont les jeunes en abandon scolaire précoce, les minorités ethniques et les migrants.

### Conférence

L'ensemble des lignes directrices ont été validées lors de la Conférence finale par le biais d'une discussion avec les acteurs pertinents du secteur de l'éducation en Europe. Elles s'adressent à toutes les parties prenantes de l'éducation (enseignants, écoles, établissements de formation des enseignants, employeurs du secteur de l'éducation, décideurs politiques et autorités politiques au niveau régional, national et européen) et serviront de base au travail politique du Comité de dialogue social sectoriel européen pour l'éducation.

### Recommandations extraites du guide

Les lignes directrices s'adressent respectivement à trois grands acteurs, l'Europe, les syndicats nationaux d'enseignants et le niveau local, à savoir les établissements scolaires.

Les six recommandations qui concernent le niveau politique européen envisagent le lancement et la pérennisation d'un dialogue européen sur l'éducation pour un soutien des nou-



velles méthodes d'enseignement, l'élaboration d'une approche stratégique de concrétisation de projets durables d'apprentissage interactif axé sur l'étudiant, le soutien à l'élaboration d'un cadre de définition des programmes de cours et de mécanismes d'évaluation nationaux, l'élaboration d'un cadre pédagogique sur lequel axer l'apprentissage davantage fondé sur les technologies, le soutien à l'approfondissement de la recherche visant à élaborer des méthodes pédagogiques susceptibles de réduire le taux d'abandon scolaire précoce et la création d'une communauté virtuelle rassemblant les meilleures pratiques basées sur les médias sociaux et participatifs.

Les écoles sont invitées à suivre douze recommandations, à savoir discuter de la manière dont l'utilisation des TIC dans l'éducation peut redessiner la manière d'enseigner, motiver les étudiants et améliorer la qualité de l'éducation ; susciter le partage des ressources et des expériences au plan éducatif entre les autorités et les écoles et entre écoles et enseignants ; apporter un appui aux enseignants afin qu'ils puissent bénéficier d'un plan de développement des compétences ouvert à l'utilisation des TIC ; aider les enseignants à améliorer les approches d'enseignement comprenant l'utilisation des TIC, les associer à la sélection des matériels didactiques et veiller à ce que les enseignants conservent leurs responsabilités du choix des méthodes et la mise en application de la vision de l'école en matière de TIC ; stimuler la coopération des enseignants et des autres protagonistes quant à l'emploi des technologies appropriées en classe ; encourager les écoles à élaborer une politique explicite d'utilisation des TIC à des fins pédagogiques et de lutte contre l'abandon scolaire précoce ; favoriser l'égalité d'accès et d'inclusion dans l'éducation au plan local en mettant à disposition l'infrastructure appropriée, offrant à tous

les mêmes chances d'accès aux outils d'enseignement et d'apprentissage et au matériel correspondant ; utiliser les systèmes de gestion de l'apprentissage dont disposent les écoles pour informer les élèves sur leur travail à domicile, dans le but de mettre en place une communauté de soutien à l'apprentissage fondée sur les TIC ; promouvoir l'utilisation positive des TIC et l'image de l'internet dans l'éducation et enseigner l'utilisation responsable des TIC à l'école dans le respect général ; étudier, avec le plus grand soin, les possibilités qui s'offrent en matière d'utilisation positive de médias sociaux dans l'éducation ; améliorer les alliances avec les établissements de formation d'enseignants apportant leur appui à cette approche et encourager la création de telles alliances ; et enfin encourager les établissements de formation d'enseignants à intégrer dans leurs programmes de cours des approches de lutte contre l'abandon scolaire précoce.

Aux syndicats d'enseignants, onze recommandations sont adressées afin :

- qu'ils obtiennent de meilleures conditions d'enseignement pour le personnel enseignant et de meilleures conditions d'apprentissage pour les étudiants, en prévoyant une attention particulière à l'utilisation des TIC dans le cadre de la prévention et de la réduction du taux d'abandon scolaire ;

- qu'ils participent activement au dialogue avec les autorités responsables de l'éducation en voie de l'adoption d'une approche stratégique favorable à l'utilisation pédagogique des TIC et en créant des incitants axés sur l'école ;
- qu'ils veillent à ce que l'abandon scolaire précoce figure dans chaque pays à l'ordre du jour du dialogue social avec les employeurs du secteur de l'éducation ;
- qu'ils consentissent des efforts afin de forger des partenariats unissant écoles et milieux économiques, afin

de rendre plus attrayant l'enseignement et la formation professionnelle et de renforcer la pertinence vis-à-vis du marché de l'emploi ;

- qu'ils s'intègrent au débat sur la nécessaire intégration des TIC dans les programmes de cours et son évaluation ;
- qu'ils plaident en faveur de la mise à disposition en suffisance de matériel TIC régulièrement mis à niveau ;
- qu'ils approfondissent les recherches sur les meilleures pratiques concernant l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques ;
- qu'ils prônent l'inclusion de l'utilisation des TIC à des fins pédagogiques dans la formation initiale des enseignants et dans le développement professionnel continu du personnel enseignant ;
- qu'ils rendent plus vive la perception du fait que les enseignants jouent un rôle essentiel au moment du passage à l'apprentissage mixte ;
- qu'ils apportent leur appui à l'implication du personnel enseignant dans la production de l'enseignement basé sur les TIC ;
- qu'ils encouragent l'adoption de procédures et de systèmes de gestion des étudiants pour la détection rapide des risques d'abandon scolaire précoce.

Vous trouverez l'ensemble des informations liées au projet ainsi que le guide, traduit en plusieurs langues, sur <http://www.elfe-eu.net>.

### En Fédération Wallonie-Bruxelles

La DPC accorde une attention particulière aux NTIC à travers plusieurs propositions dont :

- la maîtrise des technologies de l'information en tant que compétences et savoirs de base ;
- le développement d'un référentiel de compétences à acquérir au fil de la formation obligatoire, dans le domaine des TIC en interaction

constante avec l'acquisition des compétences de base et les autres disciplines plus spécifiques ;

- le soutien à la poursuite de l'équipement approprié aux profils des élèves et des enseignants et l'amélioration de la connectivité des écoles (tableaux interactifs, tablettes, etc.) ;
- la généralisation du wifi dans les écoles ;
- l'assurance de formation et de mises à jour des connaissances des enseignants ;
- le soutien à la réflexion sur les enjeux relatifs à l'usage des TIC et des nouveaux médias ;
- le développement de la capacité critique des élèves avec l'élaboration

d'outils de sensibilisation à l'usage des nouveaux médias ;

- l'ajout, au sein du tronc commun, d'une dimension polytechnique en plus de la maîtrise des savoirs de base, en y introduisant des cours scientifiques, de techniques et de technologie pour tous les élèves (e.a. les TIC) ;
- l'intégration des outils pédagogiques issus des nouvelles technologies dans la Formation initiale des enseignants ;
- le renforcement des sections formant aux métiers en pénurie, aux fonctions critiques et aux métiers de demain, notamment ceux liés au développement durable, à l'environnement, à l'énergie et aux nouvelles technologies ;

- le soutien à la création d'une plateforme informatique pour la mise en ligne des cours commune à tous les établissements de l'Enseignement de promotion sociale ;
- la modernisation de l'accès aux cours à distance par le biais des nouvelles technologies ;

La CGSP-Enseignement sera amenée à négocier la mise en œuvre de ces mesures, qui s'inscrivent notamment dans le cadre des politiques européennes.

*M. Mahy – 30/06/2014*

## Le métier de Délégué syndical Portrait dans l'Enseignement universitaire



### Michèle LEJONG

Professeur de psycho-péda pendant un an à la Ville de Liège  
Chercheur en Sciences de l'Éducation depuis 1976 à l'Université de Liège (ULg)

Déléguée syndicale depuis 1984

Détachée pour la CGSP Personnel Scientifique et Académique de l'ULg depuis septembre 2012

### Comment et pourquoi avez-vous décidé d'assumer une responsabilité syndicale ?

Les délégués syndicaux qui m'ont accueillie tant à la HE qu'à l'Unif étaient des personnes très impliquées dans la vie syndicale à tous les niveaux (local, régional, wallon et fédéral).

J'ai suivi les cours de la FAR (Fondation André Renard) dès mon entrée dans le monde professionnel soutenue par mes délégués. J'ai participé à tous les mouvements syndicaux (actions, Assemblées générales (AG)...)

En 1984, les membres du bureau du sous-secteur université de l'ULg ont réparti les différentes tâches à assumer entre les militants actifs. Parmi celles-ci, un mandat au comité régional devait être assumé le bureau m'a désignée candidate aux élections régionales

Ça, c'est le comment, le pourquoi : participer à un mouvement collectif de défense des travailleurs tout en maintenant un enseignement de très grande qualité pour TOUS m'était et m'est toujours indispensable.

### Combien de temps vous prennent vos activités syndicales ?

Temporaire prioritaire depuis septembre 2012 avant en sus de mon travail cela occupait plus ou moins l'équivalent de 2 demi-journées par semaine.

### Quelles missions vous occupent le plus souvent ?

- La défense d'un service public de recherches.
- Comprendre la problématique des statuts des chercheurs.
- Relayer les interrogations des affiliés relatives à notre institution.
- Porter et défendre les mandats qui me sont octroyés : CCB, CPS, FNRS...
- Défendre les cas personnels, combattre les mises en préavis arbitraires.
- Participer comme depuis plus de 20 ans aux réunions régionales Bureau exécutif, Comité régional...

### Quelle(s) est (sont), pour vous, la (les) mission(s) la (les) plus importante(s) ?

- Défendre les positions syndicales.
- Participer aux actions pour établir les rapports de force.
- Informer les affiliés.
- S'informer et se former.

### De quelle manière assurez-vous le relais entre vos affiliés et votre Régionale ?

Par e-mail et par le site de la Régionale.  
Par ma présence aux bureaux, comités régionaux et Assemblées générales.

### Quelle est la spécificité de votre travail syndical par rapport à un autre Délégué syndical (autres réseaux, autres domaines) ?

Pas de contact direct avec les affiliés dispersés sur des sites géographiquement éloignés.

La variété des « statuts » notamment le statut privé des agents dans un service public.  
Le turnover des assistants qui majoritairement quittent l'université après leurs 6 ans max. de mandat.

### Quel(s) conseil(s) donneriez-vous aux futurs délégués syndicaux ?

Se tenir informé au-delà de l'actualité immédiate y compris sur des sujets qui ne sont pas a priori liés à l'enseignement (ex : les pensions, le transfert des compétences).  
Bien reporter l'information, les dossiers en cours ; mobiliser avant qu'il ne soit trop tard que les décrets ne soient votés.  
Participer au maximum à la vie de son sous-secteur et de la Régionale.

M. Mahy

## Le point sur les circulaires du mois

De nombreuses circulaires vous concernent en ce début d'année scolaire et académique, voici un aperçu des plus importantes. N'hésitez pas à consulter le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : [www.adm.cfwb.be](http://www.adm.cfwb.be) pour une information complète.

### Rentrée 2014-2015

#### *Officiel subventionné, Supérieur*

4966 – Circulaire de rentrée des membres du personnel de l'enseignement supérieur.

#### *Officiel subventionné, Secondaire*

4975 – Complément à la circulaire n° 4896 du 20/06/2014, circulaire de rentrée des membres du personnel de l'enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et artistique de plein exercice - Coordination pédagogique et activités autres que cours : gestion administrative et pécuniaire.

### Promotion sociale

#### *Officiel subventionné, Secondaire et Supérieur*

4977 – Circulaire de rentrée des membres du personnel de l'enseignement de Promotion sociale.

### Organisation

#### *Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE), Fondamental et Secondaire*

4968 – Projet d'établissement.

#### *WBE, Fondamental et Secondaire*

4970 – Guide d'élaboration et de rédaction du projet d'établissement.

#### *WBE, Secondaire*

4984 – Grilles-horaires de référence des options de base

groupées. Enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par Wallonie-Bruxelles-Enseignement – année scolaire 2014-2015.

## COCOBA

### *WBE, Fondamental et secondaire*

4958 – Organisation et fonctionnement des Comités de concertation de base destinés au personnel directeur et enseignant, au personnel auxiliaire d'éducation, au personnel paramédical, au personnel psychologique et au personnel social des établissements d'enseignement et assimilés organisés par la Communauté française et installés dans ceux-ci.

## Épreuves

### *Tous réseaux, Secondaire*

4955 – Organisation des évaluations externes non certifiantes en mathématiques en 2014-2015 dans l'enseignement secondaire.

### *Tous réseaux, Fondamental*

4956 – Organisation des évaluations externes non certifiantes en mathématiques en 2014-2015 dans l'enseignement primaire.

### *Tous réseaux, Spécialisé*

4957 – Organisation des évaluations externes non certifiantes en mathématiques en 2014-2015 dans l'enseignement spécialisé.

## Opérations statutaires

### *Officiel subventionné, Fondamental et Secondaire*

4978 – Maîtres de religion et professeurs de religion dans l'enseignement officiel subventionné – Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et de réaffectations – Déclaration des emplois vacants.

## Puéricultrices/teurs

### *Officiel subventionné, Fondamental*

4962 – Classement interzonal des puériculteurs et puéricultrices dans l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné ordinaire pour l'année scolaire 2014-

2015. ERRATUM aux circulaires n° 4900 du 20 juin 2014 et n° 4936 du 22 juillet 2014.

## Immersion

### *Tous réseaux, Fondamental*

4987 – « Native Speaker » dans l'enseignement primaire ordinaire.

## Formations

### *Tous réseaux, Fondamental*

4983 – Formation en cours de carrière - demande de dérogation au nombre de jours de formation sur base volontaire pour un enseignant (enseignement ordinaire).

## Médiation

### *Tous réseaux, Fondamental et Secondaire*

4961 – Service de médiation scolaire et Service des équipes mobiles.

## Accidents du travail

### *Tous réseaux, tous niveaux*

4959 – Rôle de la Direction des Accidents du Travail des personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non-présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail.

## Violence

### *Tous réseaux, Fondamental et Secondaire*

4964 – Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire.

## Sport Études

### *Tous réseaux, Secondaire*

4951 – Sport et études dans l'enseignement secondaire ordinaire.

*M. Mahy – 11/09/2014*

## À LIRE

**Bancocratie**

Ce livre est un plaidoyer en faveur de la socialisation du secteur bancaire, sa transformation en un service public, et pour l'annulation de la dette publique illégitime, largement héritée du sauvetage des banques.

Les gouvernements des pays les plus industrialisés ont fait exploser la dette publique pour sauver les banques privées qui sont à l'origine de la plus grande débâcle économique et financière du capitalisme depuis les années 1930. Partout, le remboursement de la dette et la réduction du déficit budgétaire sont devenus les parfaits alibis pour imposer des politiques d'austérité. Ainsi, l'ensemble des gouvernements européens et la Troïka mènent une offensive – sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale – contre les droits économiques et sociaux des populations. Ce livre permet de comprendre comment est survenue la crise, l'impact de la déréglementation bancaire, la logique poursuivie par les banques privées, les manipulations et crimes auxquels ces dernières se livrent régulièrement avec la complicité et le soutien des gouvernements et des banques centrales.

**Éric Toussaint** est historien et docteur en sciences politiques des universités de Liège et de Paris VIII. Maître de conférences à l'Université de Liège, il préside le CADTM-Belgique.

**Éric Toussaint, *Bancocratie*, Éd. Aden, Bruxelles, août 2014, 455 p., 24 €.**

Ce livre est édité avec le soutien de la CGSP wallonne

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

**Infos GÉNÉRALES**

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Aux vents mauvais...
- 4 / Dossier • Pour un service maximum
- 6 / Crise • Bancocratie
- 7 / Le mot qui pue • La réforme et le changement
- 8 / IRB • Motion sur la politique régionale au congrès statutaire de l'IRB-FGTB

**Infos ENSEIGNEMENT**

- 9 / Édito • À quelle sauce veulent-ils nous manger ?
- 10 / Déclaration de politique communautaire (DPC) pour la législature 2014-2019
- 13 / Mise en disponibilité par défaut d'emploi – Réaffectation – rappel en activité
- 17 / Les NTIC comme l'un des remèdes à l'abandon scolaire
- 20 / Portrait dans l'Enseignement universitaire • Michèle Lejong
- 21 / Le point sur les circulaires du mois
- 23 / À lire
- 24 / 21<sup>e</sup> Salon Éducation – Charleroi Expo

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

[www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable: Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11

+ DE 200  
ATELIERS ET  
CONFÉRENCES

+ DE 220  
EXPOSANTS

PARKING  
2250  
PLACES !

# 21<sup>e</sup> salon EDUC

## Charleroi EXPO 15-19 octobre 2014

### TOUS LES OUTILS POUR TOUS LES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

#### PRINCIPAUX THÈMES DES CONFÉRENCES

- › Dans la peau d'un enfant à besoins spécifiques
- › Étudier les langues, ça me parle !
- › Le jeu, source d'apprentissage
- › Le livre jeunesse à l'honneur
- › Entre origine et croyances, comment construire son identité ?
- › Les TICE
- › ...



PROGRAMME + PRÉ-INSCRIPTIONS [www.saloneduc.be](http://www.saloneduc.be)



LE JOURNAL<sup>de</sup>  
L'ÉDUCATION

et simultanément...

1<sup>er</sup> salon  
EDUCdir  
SALON DES GESTIONNAIRES  
D'ÉCOLES ET DE COLLECTIVITÉS

